

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MYENNES**

Nombre de Membres
Afférents au C M
15

Séance du 14 octobre 2011

Nombre de membres
En exercice : 15

L'an deux mil onze et le quatorze octobre à dix neuf heures
Le conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de Madame Françoise PILLARD, Maire.

Qui ont pris part
9

Présents : Mmes et Mrs, OUELLETTE, AULNETTE, CHÊNE,
GREILLOT, TAVERNIER, KUCHTA, FAVROT, CHRISTOPHE B.
Etaient absents excusés: Mme BARRAT, Mrs COUCKE et
ROUYER.
Etaient absents : Mrs CHRISTOPHE H, DALBAGNE, NOUICER,

Date de la convocation
04/10/2011

Mme CHÊNE, secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal de la réunion précédente. Il est adopté sans observation.

OBJET : VII- LIGNE LGV

Le conseil municipal après en avoir délibéré émet le souhait qu'à partir des 4 scénarios appelés « Est », « Médian », « Ouest », « Sud-Ouest » (avec des variantes pour ces deux derniers entre Nevers et Lyon) :

- soit retenu le tracé « Médian » avec raccordement à Gien et modernisation de notre ligne jusqu'à Nevers, assurant ainsi une desserte fonctionnelle de notre territoire.

Pour copie certifiée conforme

MYENNES le 17 octobre 2011

Le Maire : Françoise PILLARD


Françoise Pillard

SOUS-PREFECTURE DE COSNE-SUR-LOIRE

REÇU LE 24 OCT. 2011



Application de l'article 2
de la loi n° 82213 du 2 Mars 1982 modifiée